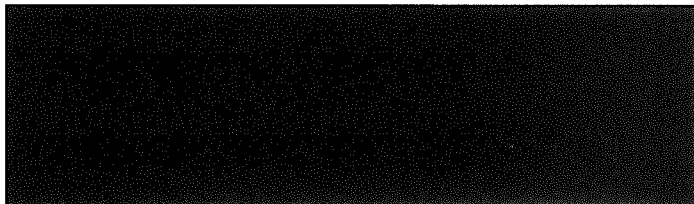


TRANSMISSION PAR COURRIEL


Montréal, le 1er mars 2018



Courriel : 

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 13 février 2018

Réf. : 2017-012


Notre société accuse réception de votre demande d'accès reçue le 13 février 2018 visant à obtenir les renseignements suivants pour les années 2014 et 2018 :

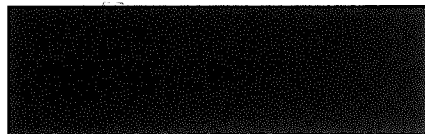
1. Le nombre de personnes membre de l'équipe de direction (la direction principale / la haute direction);
2. Le nombre de personnes membre de la direction générale (l'ensemble des directions de l'organisme);
3. Le nombre de cadres;
4. Le nombre d'équivalent à temps complet (ETC) :
 - a. Pour l'ensemble de l'organisation;
 - b. Pour le personnel de la direction générale.

Vous trouverez ci-annexées les informations demandées.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Suzie Bouchard

p.j. 2